

## CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE

### PROCÈS-VERBAL

31<sup>e</sup> séance tenue le 19 juin 2023 à 20 h 14

Salle Mont-Bleu / Vidéoconférence

#### PRÉSENCES :

##### Membres

Mario Aubé, président – Conseiller, district de Masson-Angers (18)

Caroline Murray, vice-présidente – Conseillère, district de Deschênes (3)

Mike Duggan – Conseiller, district de Pointe-Gatineau (12)

Kate Helwig – Membre ayant une formation ou expertise dans le domaine du patrimoine bâti

Jorge Magalhaes – Professionnel

Laurent Robillard-Cardinal – Citoyen

Johane Tremblay - Citoyenne

Garanké Bah – Citoyen

Stéphane Blais – Citoyen

##### Secrétaire

Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

##### Ressources internes

Carl Beauchemin – Directeur, Service de l’urbanisme et du développement durable (SUDD)

Zahir Ouali – Chef de service, projets immobiliers, SUDD

#### ABSENCES :

##### Membres

Christian Matteau – Membre ayant une formation ou expertise dans le domaine du patrimoine bâti

Michel Paquette – Citoyen

Marcelin Chaumont – Citoyen

---

Séance huis clos

20 h 14

#### 1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

Le président constate les présences et ouvre la réunion à 20 h 14.

#### 2. Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté, avec l’ajout aux varia d’un point concernant les panneaux d’interprétation patrimoniale dans le Quartier-du-Musée.

#### 3. Période de questions du public

Personne ne s’est présenté à la période de questions du public.

#### 4. Approbation du procès-verbal de la 30<sup>e</sup> séance tenue le 29 mai 2023

Le procès-verbal de la 30<sup>e</sup> séance tenue le 29 mai 2023 est approuvé par les membres.

#### DISTRIBUTION :

Aux membres du CLP, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et à la Greffière

 _____ PRÉSIDENT	 _____ SECRÉTAIRE
---	---

**5. Signature du procès-verbal de la 30<sup>e</sup> séance tenue le 29 mai 2023**

Le procès-verbal de la 30<sup>e</sup> séance tenue le 29 mai 2023 sera signé par le président.

**6. Suivi du procès-verbal de la 30<sup>e</sup> séance tenue le 29 mai 2023**

771, boulevard Alexandre-Taché

Le projet a été approuvé par le conseil à sa séance du 6 juin dernier. Il était inscrit à l'assemblée publique de consultation du 27 juin prochain, mais en raison des commentaires reçus, le requérant a demandé à ce que son projet soit retiré pour qu'il puisse mener ses propres consultations auprès du voisinage. Le projet modifié sera représenté au Conseil local du patrimoine et au Comité consultatif d'urbanisme, et devra être réapprouvé par le conseil.

**7. Date de la prochaine séance**

La prochaine séance du Conseil local du patrimoine (CLP) aura lieu le lundi 14 août 2023.

**8. Patrimoine – Rénover une galerie et un escalier – 21, rue Hanson – District électoral de Hull-Wright – Steve Moran**

**R-CLP-2023-06-19/20**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande visant la rénovation d'une galerie et d'un escalier situés à l'avant du bâtiment a été formulée au 21, rue Hanson;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment existant, occupé par une habitation unifamiliale, est répertorié comme étant un bâtiment d'intérêt patrimonial ayant une valeur patrimoniale et un état d'authenticité supérieurs dans le document « Gatineau – Inventaire et classement du patrimoine bâti » réalisé en 2008;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vise une amélioration de la situation existante avec l'utilisation de matériaux et de couleurs traditionnels;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux sont conformes au Règlement de zonage numéro 532-2020;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux sont conformes aux critères du Règlement numéro 2194 constituant le site du patrimoine Hanson-Taylor-Wright;

**EN CONSÉQUENCE**, ce Comité recommande au conseil d'approuver, en vertu du Règlement constituant le site du patrimoine Hanson-Taylor-Wright numéro 2194, un projet au 21, rue Hanson, afin de rénover une galerie et un escalier, comme illustré dans l'analyse de projet aux plans :

- Description des travaux proposés – 27 décembre 2022 – 21, rue Hanson;
- Plans des travaux proposés – 11 mai 2023 – 21, rue Hanson.

**RECOMMANDÉ**

**9. Patrimoine – Agrandir et rénover une habitation unifamiliale – 751, rue Jacques-Cartier – District électoral de Pointe-Gatineau – Mike Duggan**

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- L'ensemble de bâtiments patrimoniaux les plus intéressants au niveau architectural se situe principalement à l'est de la rue Jacques-Cartier. La partie ouest de cette même rue est plus flexible pour accueillir différents projets de revitalisation modernes;
- Le projet propose peu de cachet pour un projet qui s'insère dans un site du patrimoine.

**R-CLP-2023-06-19/21**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande visant la rénovation et l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée a été formulée au 751, rue Jacques-Cartier;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux proposés consistent à ajouter une véranda en cour arrière et un étage à l'ensemble du bâtiment;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux permettront d'ajuster le gabarit du bâtiment à celui des bâtiments adjacents et produiront un meilleur encadrement volumétrique de la rue Jacques-Cartier;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les dispositions applicables du Règlement de zonage numéro 532-2020, à l'exception de la dérogation mineure demandée afin de réduire le rapport plancher/terrain (C.O.S.);

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les critères applicables du Règlement constituant le site du patrimoine Jacques-Cartier numéro 914-96;

**EN CONSÉQUENCE**, ce Comité recommande au conseil d'approuver, en vertu du Règlement constituant le site du patrimoine Jacques-Cartier numéro 914-96, un projet au 751, rue Jacques-Cartier, afin de rénover et d'agrandir un bâtiment unifamilial isolé, comme illustré dans l'analyse de projet aux plans :

- Plan d'implantation proposé – Beaulieu Construction – 19 juin 2023 - 751, rue Jacques-Cartier;
- Plan des élévations existantes et proposées – Beaulieu Construction – 4 mai 2023- 751, rue Jacques-Cartier.

Il est entendu que l'octroi par le conseil municipal de la dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 532-2020 est requise pour la mise en œuvre du projet.

**RECOMMANDÉ**

**10. Patrimoine - Citer immeuble patrimonial l'église Sainte-Rose-de-Lima – 861, boulevard Saint-René Est – District électoral de la Rivière-Blanche – Jean Lessard**

Sujet reporté à une séance ultérieure.

**11. Varia**

**a) Panneaux d'interprétation patrimoniale dans le Quartier-du-Musée**

On trouve très intéressants les trois panneaux d'interprétation patrimoniale qui ont été installés dans le Quartier-du-Musée. Par contre, le panneau à l'intersection des rues Élisabeth-Bruyère et Champlain est situé sur un terrain en pente en face d'un espace de stationnement extérieur en gravier. Sa localisation ne participe pas à la mise en valeur du quartier. On demande s'il est possible de faire un aménagement paysager plus propre au pourtour de ce panneau pour lui donner un peu plus de prestance.

On répond que ce commentaire sera transmis au Service des infrastructures et projets.

**12. Levée de la séance**

La séance est levée à 20 h 23.